

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 02991

Numéro SIREN : 402 640 270

Nom ou dénomination : A.C.C.F.

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004946

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/004946**
n°de gestion : **1995B02991**
n°SIREN : **402 640 270 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 23/02/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.C.C.F. - Société à responsabilité limitée
44 rue Jean Zay PARC VISION 69800 Saint-priest -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4993032

BILAN ACTIF

SARL ACCF

Comptes au 30/09/17

EURO

RUBRIQUES	Montant brut	Amortissements	Net 30/09/17	Net 30/09/16
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	25 512	23 491	2 021	1 067
Fonds commercial	30 337		30 337	30 337
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	16 186	6 866	9 319	811
Autres immobilisations corporelles	320 295	156 703	163 592	155 812
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées				
Autres participations	6 399		6 399	6 399
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	75		75	75
Prêts				
Autres immobilisations financières	44 454		44 454	48 873
ACTIF IMMOBILISE	443 258	187 061	256 197	243 375
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en cours de production de biens				
Stocks d'en cours de production de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	330 061		330 061	209 783
Avances, acomptes versés sur commandes				1 750
CREANCES				
Clients comptes rattachés	2 370 301	114 269	2 256 032	1 520 432
Autres créances	79 476		79 476	140 011
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	516 702		516 702	330 105
Disponibilités	342 109		342 109	526 031
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	58 087		58 087	70 712
ACTIF CIRCULANT	3 696 734	114 269	3 582 465	2 798 824
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursements des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 139 992	301 330	3 838 662	3 042 199



BILAN PASSIF**SARL ACCF****Comptes au 30/09/17**

EURO

RUBRIQUES	30/09/17	30/09/16
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 346 724	1 208 334
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	220 954	184 390
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 622 678	1 447 724
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	155 272	129 000
Emprunts et dettes financières divers	48 272	41 007
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 172	1 620
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 349 524	937 225
Dettes fiscales et sociales	455 938	364 429
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 854	
Autres dettes	60 762	17 087
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	119 191	104 107
DETTES	2 215 985	1 594 475
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 838 662	3 042 199



COMPTE DE RÉSULTAT

SARL ACCF

Comptes au 30/09/17

EURO

PREMIERE PARTIE

RUBRIQUES	France	Exportation	30/09/17	30/09/16
Ventes de marchandises	6 728 627	4 773	6 733 400	5 582 894
Production vendue de biens				
Production vendue de services	913 466		913 466	754 028
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	7 642 093	4 773	7 646 867	6 336 922
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			45 368	128 692
Autres produits			16	38
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 692 251	6 465 652
Achats de marchandises (et droits de douane)			4 884 182	3 692 600
Variation de stock de marchandises			- 120 278	139 332
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes			785 395	646 622
Impôt, taxes et versements assimilés			92 378	95 979
Salaires & traitements			1 173 515	1 139 661
Charges sociales			468 160	435 547
Dotations aux amortissements sur immobilisations			41 693	38 421
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			55 193	28 270
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 383	33 516
CHARGES D'EXPLOITATION			7 381 621	6 249 948
RESULTAT D'EXPLOITATION			310 630	215 704
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			462	
Produits des autres valeurs mobilières , créances immob.				
Autres intérêts et produits assimilés			6 335	11 211
Reprises sur provisions et transferts de charges			548	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			7 345	11 211
Dotations financières aux amortissements et provisions				548
Intérêts et charges assimilées			3 508	8 298
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.				
CHARGES FINANCIERES			3 508	8 846
RESULTAT FINANCIER			3 837	2 365
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			314 467	218 069

COMPTE DE RÉSULTAT**SARL ACEF****Comptes au 30/09/17**

EURO

DEUXIEME PARTIE

RUBRIQUES	30/09/17	30/09/16
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 641	5 324
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 333	37 227
Reprises sur Provisions & transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 975	42 551
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	2 203	839
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 959	21 670
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 162	22 508
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 187	20 043
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	92 326	53 722
TOTAL des PRODUITS	7 704 570	6 519 414
TOTAL des CHARGES	7 483 616	6 335 024
BENEFICE OU PERTE	220 954	184 390



SOCIETE : SARL ACCF

ANNEXE DE BASE

EXERCICE : 30 Septembre 2017

ELEMENTS		PRODUITS	NON PRODUIT	
			N/S	N/A
I	<u>REGLES & METHODES COMPTABLES</u>			
I - 1	. Méthodes d'évaluation	X		
I - 2	. Calcul des amortissements et provisions	X		
I - 3	. Changement de méthode	X		
I - 4	. Dérogations	X		
I - 5	. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X		
I - 6	. Autres éléments significatifs			X
II	<u>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT</u>			
II - 2	Etat de l'actif immobilisé	X		
II - 3	Etat des amortissements	X		
II - 4	Etat des provisions	X		
II - 5	Etat des échéances, des créances & dettes	X		
II - 6	<u>Informations & commentaires sur :</u>			
II - 6 - 1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
II - 6 - 2	Réévaluation			X
II - 6 - 3	Frais d'établissement			X
II - 6 - 4	Frais de recherche & développement			X
II - 6 - 5	Fonds commercial			X
II - 6 - 6	Intérêts immobilisés			X
II - 6 - 7	Intérêts/éléments de l'actif circulant			X
II - 6 - 8	Différence d'évaluation/éléments fongibles de l'actif circulant			X
II - 6 - 9	Avances aux dirigeants			X
II - 6 - 10	Produits à recevoir	X		
II - 6 - 11	Charges à payer	X		
II - 6 - 12	Charges & produits constatés d'avance	X		
II - 6 - 13	Charges à répartir/plusieurs exercices			X
II - 6 - 14	Composition du capital social			X
II - 6 - 15	Parts bénéficiaires			X
II - 6 - 16	Obligations convertibles			X
II - 6 - 17	Ventilation du chiffre d'affaires net			X
II - 6 - 18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
III	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS</u>			
III - 7	Crédit bail	X		
III - 8	Engagements financiers	X		
III - 9	Dettes garanties par des sûretés réelles	X		
III - 10	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
III - 11	Accroissement & allègement de la dette future d'impôt			X
III - 12	Rémunération des dirigeants	X		
III - 13	Effectif moyen		X	
III - 14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
III - 15	Liste des filiales et participations	X		
IV	<u>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>			X



SOCIETE : SARL ACCF

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière dans le respect du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence.
Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, ...) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.

Les taux et modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Matériel et mobilier bureau	3 à 5ans	linéaire et dégressif
Matériel de transport	1 et 4 ans	linéaire
Logiciel	1 an	linéaire
Agencement	8 à 12 ans	linéaire

Les éléments de l'actif circulant ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions.



I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est à signaler.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

Le crédit d'Impôt Compétitivité EMPLOI (CICE) calculé au titre de l'exercice a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017, pour un montant total de 48 019 euros. Le CICE a été comptabilisé, comme cela est préconisé, au crédit du compte 649000 et il apparaît en diminution des frais de personnel.

Le CICE 2015 a servi à améliorer le fonds de roulement de l'entreprise.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles	51 644	4 204		55 848
Immobilisations Corporelles	286 831	58 688	9 039	336 480
Immobilisations Financières	55 347	208	4 627	50 929
TOTAUX	393 824	63 102	13 666	443 257

Document II - 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	23 491	3 251		26 743
Immobilisations Corporelles	130 208	35 190	5 081	160 317
TOTAUX	153 699	38 441	5 081	1



Document II - 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Provisions pour dépréciation	84 009	55 193	24 934	114 269
TOTAUX	84 009	55 193	24 934	114 269

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres	44 454		44 454
Clients	2 370 301	2 370 301	
Personnel et organismes sociaux	1 904	1 904	
Etat	73 175	34 358	38 817
Débiteur divers	4 396	4 396	
Charges constatées d'avance	58 087	58 087	
TOTAUX	2 552 317	2 469 046	83 271

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts & dettes auprès des états de crédit	155 272	71 052	84 219	
Dettes Fournisseurs & cptes rattachés	1 349 524	1 349 524		
Dettes fiscales et sociales	455 938	455 938		
Dettes sur immobilisations	12 854	12 854		
Groupes et associé	48 272	48 272		
Autres dettes	74 934	74 934		
Produits constatés d'avance	119 191	119 191		
TOTAUX	2 215 984	2 131 764	84 219	



Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

<i>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</i>	<i>Montant</i>
<i>Clients</i>	3 269
<i>Autres créances</i>	43 212
<i>Disponibilités</i>	5 587
TOTAUX	52 068

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

<i>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</i>	<i>Montant</i>
<i>Dettes financières établissement crédit</i>	80
<i>Dettes financières diverses</i>	822
<i>Dettes fournisseurs & comptes rattachés</i>	83 494
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	246 808
<i>Autres dettes</i>	60 761
TOTAUX	391 968

Document II - 6 - 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
<i>Charges & produits d'exploitation</i>	58 086	119 191
TOTAUX	58 086	119 191



Document III - 7

CREDIT BAIL

	Matériel transport.	Install. Matériel	Autres	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE :	110 536			110 536
AMORTISSEMENTS				
Cumul exercices antérieurs	5 317			5 317
Dotation de l'exercice	28 677			28 677
Cumul fin d'exercice	33 994			33 994
REDEVANCES PAYEES				
Cumul ex. antérieurs	6 335			6 335
Exercice	34 161			34 161
Cumul fin d'exercice	40 496			40 496
REDEVANCES RESTANT A PAYER				
à un an au plus	34 857			34 857
à + 1 an & 5 ans au +	36 402			36 402
à plus de 5 ans				
Cumul fin d'exercice	71 259			71 259
VALEUR RESIDUELLE				
à un an au plus				
à + 1 an & 5 ans au +	1 105			1 105
à plus de 5 ans				
Cumul fin d'exercice	1 105			1 105
Montant pris en charge sur l'exercice	33 090			33 090

Ce tableau tient compte des données hors taxes récupérables. Les contrats de crédit-bail échus au cours de l'exercice ne sont pas compris dans ce tableau.



Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>Engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
<i>Intérêts des emprunts à payer</i>	<i>2 003</i>
<i>Echéance crédit bail à payer</i>	<i>71 259</i>
<i>Engagement retraite (IFC)</i>	<i>81 921</i>
TOTAUX	155 183

- Taux d'actualisation : 1,55 %
- Taux réévaluation : 1 %
- Taux rotation : moyen
- Taux charges sociales : 38 % non cadre et 46 % cadre

<i>Engagements reçus</i>	<i>Montant</i>
<i>Valeur d'origine des biens pris en crédit bail</i>	<i>110 536</i>
TOTAUX	110 536

Document III - 9

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
<i>Nantissement de compte de titre financier limité au capital restant dû</i>	<i>63 412</i>
TOTAUX	63 412

Document III - 12

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

SARL A.C.C.F.
Capital de 50.000 €

Parc Vision
44, rue Jean Zay
69800 SAINT PRIEST

RCS LYON B 402 640 270

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 février 2018

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize,
Et le deux février à neuf heures,

Les associés :

- M. Philippe PEREZ propriétaire de 2 490 parts
- M. Jean-Pierre DUSSAILLANT propriétaire de 10 parts

Possédant ensemble 2 500 parts de 20 Euros chacune, soit la totalité du capital, se sont réunis d'un commun accord, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance, conformément aux statuts de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PEREZ, gérant, qui dépose sur le bureau, et met à disposition des associés :

- La copie et avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- Les comptes annuels arrêtés au 30/09/2017,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visés à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Il rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 36 du décret du 23 Mars 1967, une copie de tous les documents visés ci-dessus, à l'exclusion de l'inventaire, a été remise à chacun des associés, lors de la convocation effectuée il y a plus de quinze jours, et que les

mêmes documents, ainsi que l'inventaire, ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le même délai, ce qui est reconnu exact par tous les associés.

Il précise ensuite qu'aucune question écrite ne lui a été adressée par un associé, en application de l'article 56, alinéa 3, de la loi du 24 Juillet 1966.

Monsieur Philippe PEREZ rappelle que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard.
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes

Monsieur Philippe PEREZ présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par la gérance, puis du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2017,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

Approuve lesdits rapports dans son intégralité et dans toutes ses parties, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,

Approuve tant les conclusions de ce rapport que les termes de celui-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 220 953.95 € de la manière suivante :

- RÉSERVES FACULTATIVES.....160 953.95 €
- DIVIDENDES 60.000.00 €

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 65-566 du 12 Juillet 1966, l'assemblée des associés reconnaît qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les sommes suivantes :

Exercice	Dividende
30/09/2014	46 000€
30/09/2015	46 000€
30/09/2016	46 000€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la Société RM CONSULTANTS ASSOCIES, arrive à échéance avec la présente Assemblée et décide de renouveler son mandat, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 30 septembre 2023.

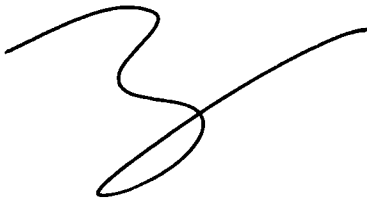
L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la Société ARH STRATEGIE MANAGEMENT, arrive à échéance avec la présente Assemblée et décide de ne pas procéder à son renouvellement. En effet, en application de l'article L. 823-1 du Code de commerce, la société n'est plus tenue de désigner un commissaire aux comptes suppléant (Loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi « Sapin II »).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le présent procès-verbal, après lecture, a été signé, et la gérance a été levée à onze heures.

Philippe PEREZ



Jean-Pierre DUSSAILLANT



RM CONSULTANTS ASSOCIÉS

■ CABINETS PARTENAIRES

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la Région de Lyon
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Alain GSELL
Jean-Luc HERRMANN
Nicanor RICOTE

Experts comptables
Commissaires aux comptes

A.C.C.F

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50 000 euros

44 Rue Jean ZAY

69800 SAINT PRIEST

402 640 270 RCS LYON

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2017

SOMMAIRE

- ⇒ **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**
- ⇒ **RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

■ B.P. 105
26904 Valence cedex 9
19, rue Paul Henri Spaak
Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98
E-mail : rmconsultants@rmconsultants.fr
www.rmconsultants.fr

Alain GSELL
Jean-Luc HERRMANN
Nicanor RICOTE

Experts comptables
Commissaires aux comptes

A.C.C.F

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Aux associés,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.C.F relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

III - INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

1. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

2. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

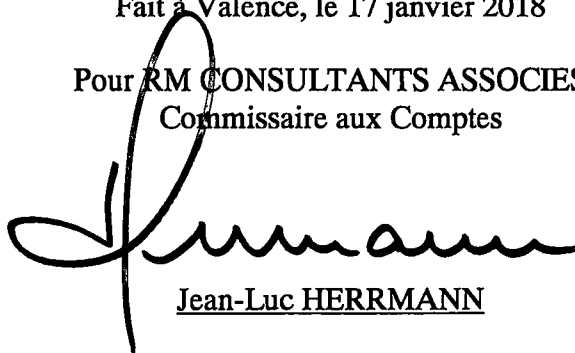
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 17 janvier 2018

Pour RM CONSULTANTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Herrmann', is written over the printed name.

Jean-Luc HERRMANN

BILAN ACTIF

SARL ACCF

Comptes au 30/09/17

EURO

RUBRIQUES	Montant brut	Amortissements	Net 30/09/17	Net 30/09/16
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	25 512	23 491	2 021	1 067
Fonds commercial	30 337		30 337	30 337
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	16 186	6 866	9 319	811
Autres immobilisations corporelles	320 295	156 703	163 592	155 812
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées				
Autres participations	6 399		6 399	6 399
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	75		75	75
Prêts				
Autres immobilisations financières	44 454		44 454	48 873
ACTIF IMMOBILISE	443 258	187 061	256 197	243 375
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en cours de production de biens				
Stocks d'en cours de production de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	330 061		330 061	209 783
Avances, acomptes versés sur commandes				1 750
CREANCES				
Clients comptes rattachés	2 370 301	114 269	2 256 032	1 520 432
Autres créances	79 476		79 476	140 011
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	516 702		516 702	330 105
Disponibilités	342 109		342 109	526 031
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	58 087		58 087	70 712
ACTIF CIRCULANT	3 696 734	114 269	3 582 465	2 798 824
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursements des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 139 992	301 330	3 838 662	3 042 199

R.M. CONSULTANTS ASSOCIÉS

Document élaboré par : Abscisse Compta.

40 rue Laure Diebold 69009 Lyon

Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux ComptesS.A.S. au capital de 550.000 Euros
19, Rue Paul-Henn-Spaak
B.P. 105 -26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. 04 75 78 44 78 - Fax 04 75 78 01 98
Siret 352 224 687 00058 - NAF 6920Z

BILAN Passif

Page 3

SARL ACCF

Comptes au 30/09/17

EURO

RUBRIQUES	30/09/17	30/09/16
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 346 724	1 208 334
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	220 954	184 390
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 622 678	1 447 724
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	155 272	129 000
Emprunts et dettes financières divers	48 272	41 007
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 172	1 620
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 349 524	937 225
Dettes fiscales et sociales	455 938	364 429
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 854	
Autres dettes	60 762	17 087
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	119 191	104 107
DETTES	2 215 985	1 594 475
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 838 662	3 042 199

R.M. CONSULTANTS ASSOCIÉS
Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes
S.A.S. au capital de 550.000 Euros
19, Rue Paul-Henri Spaak

Document élaboré par : Abscisse Compta.

40 rue Laure Diebold 69009 Lyon

B.P. 105 - 26904 VALENCE CEDEX 9

Tél. 04 75 78 44 78 - Fax 04 75 78 01 98

Siret 352 224 687 00058 - NAF 6920Z

Compte de résultat

SARL ACCF

Comptes au 30/09/17

EURO

PREMIERE PARTIE

RUBRIQUES	France	Exportation	30/09/17	30/09/16
Ventes de marchandises	6 728 627	4 773	6 733 400	5 582 894
Production vendue de biens				
Production vendue de services	913 466		913 466	754 028
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	7 642 093	4 773	7 646 867	6 336 922
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			45 368	128 692
Autres produits			16	38
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 692 251	6 465 652
Achats de marchandises (et droits de douane)			4 884 182	3 692 600
Variation de stock de marchandises			- 120 278	139 332
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes			785 395	646 622
Impôt, taxes et versements assimilés			92 378	95 979
Salaires & traitements			1 173 515	1 139 661
Charges sociales			468 160	435 547
Dotations aux amortissements sur immobilisations			41 693	38 421
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			55 193	28 270
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 383	33 516
CHARGES D'EXPLOITATION			7 381 621	6 249 948
RESULTAT D'EXPLOITATION			310 630	215 704
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			462	
Produits des autres valeurs mobilières , créances immob.				
Autres intérêts et produits assimilés			6 335	11 211
Reprises sur provisions et transferts de charges			548	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			7 345	11 211
Dotations financières aux amortissements et provisions				548
Intérêts et charges assimilées			3 508	8 298
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.				
CHARGES FINANCIERES			3 508	8 846
RESULTAT FINANCIER			3 837	2 365
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			314 467	218 069

Compte de résultat

SARL ACCF

Comptes au 30/09/17

EURO

DEUXIEME PARTIE

RUBRIQUES	30/09/17	30/09/16
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 641	5 324
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 333	37 227
Reprises sur Provisions & transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 975	42 551
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	2 203	839
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 959	21 670
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 162	22 508
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 187	20 043
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	92 326	53 722
TOTAL des PRODUITS	7 704 570	6 519 414
TOTAL des CHARGES	7 483 616	6 335 024
BENEFICE OU PERTE	220 954	184 390

R.M. CONSULTANTS ASSOCIÉS
 Société d'Expertise Comptable
 Société de Commissariat aux Comptes
 S.A.S. au capital de 550.000 Euros
 19, Rue Paul-Henri-Spaak
 B.P. 105 - 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. 04 75 78 44 78 - Fax 04 75 73 01 98
 Siret 352 224 687 00058 - NAF 6920Z

SOCIETE : SARL ACCF**ANNEXE DE BASE****EXERCICE : 30 Septembre 2017**

ELEMENTS		PRODUITS	NON PRODUIT	
			N/S	N/A
I	<u>REGLES & METHODES COMPTABLES</u>			
I - 1	. Méthodes d'évaluation	X		
I - 2	. Calcul des amortissements et provisions	X		
I - 3	. Changement de méthode	X		
I - 4	. Dérogations	X		
I - 5	. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X		
I - 6	. Autres éléments significatifs			X
II	<u>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT</u>			
II - 2	Etat de l'actif immobilisé	X		
II - 3	Etat des amortissements	X		
II - 4	Etat des provisions	X		
II - 5	Etat des échéances, des créances & dettes	X		
II - 6	<u>Informations & commentaires sur :</u>			
II - 6 - 1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
II - 6 - 2	Réévaluation			X
II - 6 - 3	Frais d'établissement			X
II - 6 - 4	Frais de recherche & développement			X
II - 6 - 5	Fonds commercial			X
II - 6 - 6	Intérêts immobilisés			X
II - 6 - 7	Intérêts/éléments de l'actif circulant			X
II - 6 - 8	Différence d'évaluation/éléments fongibles de l'actif circulant			X
II - 6 - 9	Avances aux dirigeants			X
II - 6 - 10	Produits à recevoir	X		
II - 6 - 11	Charges à payer	X		
II - 6 - 12	Charges & produits constatés d'avance	X		
II - 6 - 13	Charges à répartir/plusieurs exercices			X
II - 6 - 14	Composition du capital social			X
II - 6 - 15	Parts bénéficiaires			X
II - 6 - 16	Obligations convertibles			X
II - 6 - 17	Ventilation du chiffre d'affaires net			X
II - 6 - 18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
III	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS</u>			
III - 7	Crédit bail	X		
III - 8	Engagements financiers	X		
III - 9	Dettes garanties par des sûretés réelles	X		
III - 10	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
III - 11	Accroissement & allègement de la dette future d'impôt			X
III - 12	Rémunération des dirigeants	X		
III - 13	Effectif moyen		X	
III - 14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
III - 15	Liste des filiales et participations	X		
IV	<u>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>			X

R.M. CONSULTANTS ASSOCIÉS
 Société d'Expertise Comptable
 Société de Commissariat aux Comptes
 S.A.S. au capital de 550.000 Euros
 19. Rue Paul-Henri-Spaak
 B.P. 105 - 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tel. 04 75 78 44 78 - Fax 04 75 78 01 98
 Siret 352 224 687 00058 - NAF 6920Z

Document I**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière dans le respect du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, ...) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.

Les taux et modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Matériel et mobilier bureau	3 à 5ans	linéaire et dégressif
Matériel de transport	1 et 4 ans	linéaire
Logiciel	1 an	linéaire
Agencement	8 à 12 ans	linéaire

Les éléments de l'actif circulant ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est à signaler.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

Le crédit d'Impôt Compétitivité EMPLOI (CICE) calculé au titre de l'exercice a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017, pour un montant total de 48 019 euros. Le CICE a été comptabilisé, comme cela est préconisé, au crédit du compte 649000 et il apparaît en diminution des frais de personnel.

Le CICE 2015 a servi à améliorer le fonds de roulement de l'entreprise.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles	51 644	4 204		55 848
Immobilisations Corporelles	286 831	58 688	9 039	336 480
Immobilisations Financières	55 347	208	4 627	50 929
TOTAUX	393 824	63 102	13 666	443 257

Document II - 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	20 239	3 251		23 491
Immobilisations Corporelles	130 208	38 442	5 081	163 569
TOTAUX	150 449	41 693	5 081	187 061

Document II - 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Provisions pour dépréciation	84 009	55 193	24 934	114 269
TOTAUX	84 009	55 193	24 934	114 269

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres	44 454		44 454
Clients	2 370 301	2 370 301	
Personnel et organismes sociaux	1 904	1 904	
Etat	73 175	34 358	38 817
Débiteur divers	4 396	4 396	
Charges constatées d'avance	58 087	58 087	
TOTAUX	2 552 317	2 469 046	83 271

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts & dettes auprès des éts de crédit	155 272	71 052	84 219	
Dettes Fournisseurs & cptes rattachés	1 349 524	1 349 524		
Dettes fiscales et sociales	455 938	455 938		
Dettes sur immobilisations	12 854	12 854		
Groupes et associé	48 272	48 272		
Autres dettes	74 934	74 934		
Produits constatés d'avance	119 191	119 191		
TOTAUX	2 215 984	2 131 764	84 219	

Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients	3 269
Autres créances	43 212
Disponibilités	5 587
TOTAUX	52 068

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes financières établissement crédit	80
Dettes financières diverses	822
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	83 494
Dettes fiscales et sociales	246 808
Autres dettes	60 761
TOTAUX	391 968

Document II - 6 - 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	58 086	119 191
TOTAUX	58 086	119 191

	Matériel transport.	Install. Matériel	Autres	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE :	110 536			110 536
AMORTISSEMENTS				
Cumul exercices antérieurs	5 317			5 317
Dotation de l'exercice	28 677			28 677
Cumul fin d'exercice	33 994			33 994
REDEVANCES PAYEES				
Cumul ex. antérieurs	6 335			6 335
Exercice	34 161			34 161
Cumul fin d'exercice	40 496			40 496
REDEVANCES RESTANT A PAYER				
à un an au plus	34 857			34 857
à + 1 an & 5 ans au +	36 402			36 402
à plus de 5 ans				
Cumul fin d'exercice	71 259			71 259
VALEUR RESIDUELLE				
à un an au plus				
à + 1 an & 5 ans au +	1 105			1 105
à plus de 5 ans				
Cumul fin d'exercice	1 105			1 105
Montant pris en charge sur l'exercice	33 090			33 090

Ce tableau tient compte des données hors taxes récupérables. Les contrats de crédit-bail échus au cours de l'exercice ne sont pas compris dans ce tableau.

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>Engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
<i>Intérêts des emprunts à payer</i>	<i>2 003</i>
<i>Echéance crédit bail à payer</i>	<i>71 259</i>
<i>Engagement retraite (IFC)</i>	<i>81 921</i>
TOTAUX	155 183

- Taux d'actualisation : 1,55 %
- Taux réévaluation : 1 %
- Taux rotation : moyen
- Taux charges sociales : 38 % non cadre et 46 % cadre

<i>Engagements reçus</i>	<i>Montant</i>
<i>Valeur d'origine des biens pris en crédit bail</i>	<i>110 536</i>
TOTAUX	110 536

Document III - 9

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
<i>Nantissement de compte de titre financier limité au capital restant dû</i>	<i>63 412</i>
TOTAUX	63 412

Document III - 12

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau	affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avales données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
					Brute	Nette						
Filiales et participations												
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus												
1 - Filiale (+ 50 % du capital détenu par la société)												
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)												
SA GTC France N° Siren : 420 601 95 / 000 53	37 198	20 496	16,64%	6 399	94 173	992						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.												
1 - Filiales non reprises au § A a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)												
2. Participations non reprises au § A a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)												